Délibération n°2018/33

Vu le code de l'éducation notamment l'article L715-2 ;
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT ;
Vu les statuts de l'établissement ;

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2018 :

Objet : Règlements des études ingénieur et master

Le conseil d'administration approuve à la majorité :

- Le règlement des études d'ingénieur en formation initiale et en formation continue sous réserve des modifications suivantes :
  - Précisions sur les jurys d'admission du Tronc commun et des branches, art I-3
  - Art. II-5 Projet MIND : ajout des modalités d'évaluation et de validation des compétences
  - Reformulation du rôle et de la composition du jury d'établissement, art III-8
  - Précision concernant la note moyenne minimum pour valider une UE (10/20), art III-5
  - Précision concernant les 10 crédits pouvant être validés en parallèle aux stages qui concernent l'ensemble des deux stages, ST09 et ST10, art IV-8
  - Précision concernant les stages et leur durée parmi les éléments à valider pour le diplôme d'ingénieur, art V-3
  - Art V-4 Parcours de formation : crédits "libres" remplacés par crédits "hors profil"
- Le règlement des études d'ingénieur en formation sous statut d'apprenti sous réserve de la modification suivante :
  - Précision concernant la note moyenne minimum pour valider une UE (10/20), art III-6
- Le règlement des études de master sous réserve des modifications suivantes :
  - Art. II-4-1 Projet MIND : ajout des modalités d'évaluation et de validation des compétences
  - Reformulation du rôle et de la composition du jury d'établissement, art III-10
  - Précision concernant la note moyenne minimum pour valider une UE (10/20), art III-6

Applicables à compter de la rentrée universitaire de septembre 2018 et joints à la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 4
Abstentions : 5

Troyes, le 14 juin 2018

Ronan STEPHAN

Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 18.06.2018
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 18.06.2018

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr